



## 2024 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 6

### RÉGION NIAGARA CANAL WELLAND

### Faibles profondeurs et restrictions qui y sont associées dans le canal Welland (annulé 2024-04-09)

Des sondages récents ont permis d'identifier des hauts-fonds. En conséquence, les restrictions suivantes sont en place à partir de maintenant.

Zone	Description des hauts-fonds	Instructions	AVNAV
Mur d'approche en aval de l'écluse 3	Les travaux de dragage ont été effectués en septembre 2023 afin de rétablir les profondeurs nécessaires à l'exploitation normale des tirants d'eau maximaux de la Voie maritime.	Les cartes de navigation du Service hydrographique du Canada (SHC) et le SIT afficheront toujours la profondeur la plus faible de 7,70 m jusqu'à ce que des sondages soient effectués et que les cartes soient mises à jour.  La Voie maritime vous informera lorsque la carte SIT sera mise à jour.	<a href="#">NW-C-1453-23</a>
Bief 6 (Reach 6) mur d'amarrage du côté est en aval de l'écluse 7	Les travaux de dragage ont été effectués en mars 2024 afin de rétablir les profondeurs nécessaires à l'exploitation normale des tirants d'eau maximaux de la Voie maritime au mur d'amarrage en aval de l'écluse 7.	Les cartes de navigation du Service hydrographique du Canada (SHC) et le SIT afficheront toujours la profondeur la plus faible de 7,60 m jusqu'à ce que des sondages soient effectués et que les cartes soient mises à jour.  La Voie maritime vous informera lorsque la carte SIT sera mise à jour.	<a href="#">NW-C-1518-23</a>
Long Level	Haut-fond à la "Guard gate North wall" (profondeur de 7.80m)	Les navires d'un tirant d'eau supérieur à 7,60m ne peuvent pas s'amarrer à la "Guard gate North wall".	<a href="#">NW-C-1516-23</a>
Long Level	Haut-fond en face de W13 (7.40m de profondeur)	L'utilisation du bassin de virage en aval de l'Écluse 8 est limitée aux navires d'une longueur totale inférieure à 170m et d'un tirant d'eau inférieur à 7,10m.	<a href="#">NW-C-1514-23</a>

Le 19 mars 2024